

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 23 janvier 2025 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Isabelle Blanchette, Karyne Thibodeau, Audrey Charbonneau, Véronique Duchesne, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Sandra Lapierre, Sophie Rousseau Tremblay et Isabelle Langlois (secrétaire)

Absences : Marie-Ève Bouchard, Mélanie Girard et Myriam Lévesque

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 6 novembre 2024
4. Cadre organisationnel des services offerts
5. Démarche d'intégration des élèves
6. Analyse des services spécialisés au secondaire
7. Autres sujets
 - 7.1 Répartition des ressources additionnelles en maternelle 5 ans
 - 7.2 Calendrier des rencontres

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibodeau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 6 NOVEMBRE 2024

Mme Gilbert fait la lecture du compte rendu du 6 novembre 2024.

Suivis :

Formation du PI pour les gestionnaires (CCG)

Mme Thibodeau informe le SES qu'il recevra la formation pour lui uniquement au lieu de le joindre aux gestionnaires.

Budget perfectionnement (mesure 15178)

Des discussions ont lieu concernant l'utilisation des sommes remboursées par la mesure 15178 en lien avec les personnes retraitées. Le SES explique que le CNC a pris la décision que les sommes de la mesure 15178 doivent être transférées au budget du comité de perfectionnement afin de combler le coût de la suppléance faite par une personne retraitée. M. Boivin enverra le document au CSS.

Références qui expliquent le retrait du code de difficultés des élèves au Centre jeunesse

Le CSS recueille présentement des informations auprès des autres centres de services scolaires. Il souligne que le ministère a resserré les règles pour entrer au Centre jeunesse et que pour l'instant il n'y a aucun débordement.

Autres sujets - Classes spécialisées et spécialistes

Le CSS sensibilisera les gens lors de l'affectation en ce qui a trait au type de clientèle dans certains milieux. Mme Lapierre propose de présenter une vidéo d'une classe spécialisée pour que les enseignants soient plus conscients de la réalité de travailler avec cette clientèle. Le CSS n'a pas défini quelle orientation il allait prendre quant à savoir si c'était préférable de prendre des spécialistes ou des enseignants du champ 01 pour donner les spécialités dans les classes TSA de l'école Le Roseau.

4. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES OFFERTS

Mme Thibodeau présente le document du cadre organisationnel des services offerts. Dans les services d'appui à l'intégration, Mme Thibodeau réfléchit à la possibilité d'ajouter les aides à la classe. Le SES mentionne son désaccord, car les aides à la classe sont là pour aider les enseignants et non pas les élèves. Ce ne sera donc pas ajouté au document.

5. DÉMARCHE D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES

Le CSS travaille présentement la transition des élèves qui entrent en maternelle. En mars, une présentation sera faite aux partenaires et aux directions. Le SES rappelle l'enjeu du formulaire que les parents ne retournent pas. Certains milieux offrent aux parents de le remplir sur place avec eux ou de le compléter pour eux, pendant qu'ils sont à l'école.

6. ANALYSE DES SERVICES SPÉCIALISÉS AU SECONDAIRE

Cette année, les services éducatifs ont procédé à l'analyse des services spécialisés au secondaire. L'analyse est très intéressante et riche. Tous les services ont été rencontrés et les équipes ont été consultées par leur direction à l'aide d'un gabarit élaboré à cette fin. Un plan d'action a émergé de cette analyse et se détaille en deux volets, soit le premier au niveau affectif, social et pédagogique et le deuxième au niveau organisationnel. Le CSS planifiera une rencontre en mai pour les parents afin de mieux leur expliquer les transitions possibles pour le secondaire. Un suivi sera fait.

7. AUTRES SUJETS

a) Répartition des ressources additionnelles en maternelle 5 ans

Le CSS s'attend à recevoir la même somme pour les ressources additionnelles en maternelle 5 ans pour l'an prochain. Comme la répartition doit être décidée au comité ÉHDAA, Mme Gagnon s'informe si des modifications sont à apporter. Elle rappelle que les ressources doivent être mises dans les groupes les plus nombreux. Le CSS ajoute que pour la répartition il faut attendre la première lecture de clientèle qui sera faite en mars. Le SES mentionne que présentement, ce n'est pas respecté. Les heures sont éclatées dans les milieux alors que celles-ci sont rattachées à la classe et non pas à la personne. La répartition se fera donc en commençant par les groupes les plus nombreux et s'ils ont le même nombre d'élèves, la ressource sera attribuée à la classe la plus difficile.

Concernant les aides à la classe, le SES souligne que les heures ont été éclatées également et ça ne devrait pas. Le CSS mentionne que le ministère leur a confirmé avant

les Fêtes qu'ils auraient un montant de 600 000 \$ de plus pour les aides à la classe cette année. Le SES propose d'ajouter des heures dans les écoles où elles ont été éclatées. Le CSS est d'accord si les ressources sont disponibles. Le SRES ajoute que plusieurs personnes ne veulent pas faire plus d'heures.

b) Calendrier des rencontres

Après une réflexion, il est décidé de tenir les rencontres du comité ÉHDAA aux moments suivants pour les prochaines années :

- Fin octobre-début novembre
- Début février
- Fin mars
- Mai
- Juin, au besoin

Christine Gilbert, conseillère syndicale